



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2024

OBJET :

DE-24-09-1-10) APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA
RETROCESSION DU FONDS DE COMMERCE SIS 14 AVENUE DU
CHATEAU

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M. GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240925-lmc1H12335H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2024
Date de Publication : 30/09/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 214-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2009 instaurant sur le territoire de la commune le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux et délimitant le périmètre de sauvegarde permettant sa mise en œuvre ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2020 portant modification du droit de préemption commercial ;

Vu la déclaration reçue en mairie le 3 mai 2024, adressée par la société d'avocats AKCS Avocats, relative à la cession d'un fonds de commerce, sis, 14 avenue du Château ;

Vu la décision de préemption n° DM-24 -207 en date du 2 juillet 2024 ;

Vu l'acte de cession de bail du 26 juillet 2024 au bénéfice de la Ville de Vincennes ;

Considérant le projet de cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 18 septembre 2024,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le cahier des charges de la rétrocession du fonds de commerce sis 14 avenue du Château.

ARTICLE II : Précise qu'un avis de rétrocession comportant un appel à candidature, la description du bail, le prix proposé et mentionnant que le cahier des charges peut être consulté en mairie, sera affiché en mairie pendant une durée de quinze jours.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé